

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
11, rue de Beaugency
41 230 Vernou-en-Sologne
Tel : 02.54.98.20.77
Email : ec-vernou-en-sologne@ac-orleans-tours.fr

Compte-rendu du conseil d'école
de l'école de Vernou-en-Sologne
Séance du 12 juin 2020

Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 12 juin 2020 à 18h30, dans la salle de réunion de l'école de Vernou-en-Sologne.

Etaient présents :

- M. Deguine, maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Scholz, adjointe au maire de Vernou-en-Sologne
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mmes Gaudron et Goetz, représentantes titulaires des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Thomas, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne

Etaient absents :

- Mme Gasselin, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Romorantin
- Mme Lebreton, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mmes Urbain, Beogo et Rousvoal, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Présidente de séance : Mme Carine Cormery

Secrétaire de séance : Mme Céline MARTINEAU

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Cormery présente le nouveau maire de Vernou-en-Sologne et son adjointe.

Elle informe le conseil que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il a été demandé aux écoles en R.P.I. de faire des conseils séparés. En effet, lors de ce 3e conseil d'école, le protocole d'ouverture de chaque école est présenté et il est différent dans chaque école puisqu'il dépend de contraintes locales.

Mme Cormery demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du second conseil. En l'absence, celui-ci est approuvé.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

POINT 1 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En cette fin d'année 2019/2020, les effectifs sont les suivants :

- Mme Breton : 11 PS et 8 MS soit un total de 19 élèves (5 élèves sont revenus à ce jour)
- M. Elhaik : 14 GS et 10 CP soit un total de 24 élèves (13 élèves sont revenus à ce jour)
- Mmes Martineau et Lebreton : 8 CE1 et 10 CE2 soit un total de 18 élèves (8 élèves sont revenus à ce jour)
- Mme Cormery : 17 CM1 et 7 CM2 soit un total de 24 élèves (9 élèves sont revenus à ce jour)

Pour la rentrée 2020/2021, l'organisation pédagogique sera la suivante :

- Classe de PS-MS : 10 PS et 11 MS soit un total de 21 élèves
- Classe de GS-CP : 9 GS et 11 CP soit un total de 20 élèves (2 déménagements + 1 maintien en GS)
- Classe de CE1/CE2 : 10 CE1 et 9 CE2 soit un total de 19 élèves (1 maintien en CE2)
- Classe de CM1/CM2 : 9 CM1 et 16 CM2 soit un total de 25 élèves (1 déménagement en CM2)

Mme Martineau sera à temps partiel pour l'année scolaire 2020/2021 : elle sera présente 3 jours à l'école (les jours ne sont pas encore définis), un enseignant sera prochainement nommé pour compléter le jour restant.

Mme Lebreton, qui la remplace cette année, est enceinte et n'a donc pas pu revenir à l'école pour la réouverture. Toutefois, elle continue le travail à distance avec la classe de CE le mardi. Elle ne connaît pas encore son affectation pour l'année prochaine.

Christelle Boulet, en charge de la surveillance de la cantine et du ménage dans les classes, a repris son poste au 1er juin, après une mise en disponibilité.

Habituellement, une réunion est organisée fin juin afin de procéder à l'inscription des futurs CE1 et leur présenter leur nouvelle école. Compte tenu du protocole sanitaire actuel, cette réunion ne pourra pas se faire.

POINT 2 : SANTE ET SECURITE

Un projet pour la réouverture progressive des écoles a été établi conjointement entre la mairie et l'école de Vernou-en-Sologne. Celui-ci a ensuite été signé par la directrice académique et le préfet. Ce projet est donc présenté ci-dessous :

L'école de Vernou-en-Sologne a rouvert le mardi 2 juin. Les groupes sont limités à 15 élèves par classe. Après un sondage auprès des familles, 2 groupes ont été constitués : un groupe de 8 élèves en CE1/CE2 et un groupe de 9 élèves en CM1/CM2.

Le transport scolaire est assuré : Le car est aménagé pour accueillir un enfant tous les deux sièges. Le masque n'est pas obligatoire pour les enfants. Toutefois, les parents qui le souhaitent peuvent en fournir un à leur enfant.

Les horaires de la garderie restent inchangés : 7h00 - 8h35 / 16h15 - 19h00. Les parents devront amener et/ou récupérer leur enfant par la ruelle Saint Martin. Il conviendra de sonner et d'attendre que l'agent communal vienne ouvrir. Les mêmes règles s'appliquent à la garderie (distanciation, lavage fréquent des mains, jeux collectifs interdits...)

Il n'y a pas de cantine. Les enfants doivent apporter un repas froid dans un sac isotherme qu'ils gardent auprès d'eux dans la classe. Les enfants déjeunent à leur place dans la classe et sont surveillés par un agent communal.

Les enfants rentrent par le portail habituel (parking de l'étang) aux horaires habituels : 8h35 - 8h45. Les parents n'ont plus le droit de rentrer dans l'école. Les enseignantes prennent la température des enfants à leur arrivée à l'école. Bien évidemment, si un enfant présente des signes de fièvre (+ de 37,8°), il devra rester chez lui. Le personnel adulte est soumis à ces mêmes règles.

Le masque est obligatoire pour le personnel adulte mais pas pour les enfants. Les parents ont toutefois la possibilité d'en fournir un à leur enfant.

Les enfants qui sont en classe font le même travail que ceux qui restent à la maison. Les maîtresses continuent donc d'envoyer le travail. En revanche, elles ne demandent plus de retour du travail effectué.

Les enfants ont à disposition sur leur table tout le matériel nécessaire pour travailler (crayons, matériel de géométrie, livres, etc.) car ils n'ont plus le droit d'utiliser le matériel collectif. Les classes ont été aménagées de manière à respecter les règles très strictes d'espacement et de circulation dans les locaux. Les enfants ont une place attribuée et ne peuvent en changer. La bibliothèque, les ordinateurs, les jeux éducatifs ne sont plus accessibles. Les enfants peuvent donc apporter des livres ou des coloriages de la maison.

Les enfants doivent se laver les mains très souvent : à l'arrivée à l'école, avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant et après un passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi.

Les toilettes sont nettoyées plusieurs fois par jour et désinfectées dans le respect du protocole sanitaire. Les classes sont nettoyées chaque jour et aérées régulièrement.

La cour de récréation est partagée en deux afin que chaque classe ait sa propre zone et que les classes ne se mélangent pas. Les jeux collectifs (jeux de ballon, etc.) sont strictement interdits ; les enfants ne doivent pas être en contact les uns des autres, ni se prêter ou s'échanger d'objets. Les enfants peuvent donc exceptionnellement apporter des jeux de la maison si ce sont des jeux individuels (corde à sauter, livre, etc.)

Installation de barrières et marquage au sol pour permettre aux élèves de se ranger en respectant la distanciation physique.

Mme Lebreton ne pouvant reprendre le travail, elle continue le travail à distance avec sa classe le mardi. Les élèves de CE ne sont donc pas à l'école le mardi, ils font le travail envoyé par maîtresse Laura à la maison. Toutefois, les enfants de parents prioritaires ou qui n'ont pas d'autre moyen de garde sont accueillis dans la classe des CM.

La sortie des classes a lieu aux horaires habituels : 16h15 au portail habituel. Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un agent communal. Des barrières ont été mises en place devant l'école afin d'assurer la sécurité des entrées et sorties (sens de circulation et distanciation).

POINT 3 : PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

Les deux classes de l'école de Vernou-en-Sologne avait un projet de classe de mer à Saint-Gilles-Croix-de-Vie du lundi 6 au vendredi 10 avril 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, ce séjour n'a pas pu se faire et a donc été annulé pour cette année. Les enseignantes souhaiteraient pouvoir le reporter l'année prochaine. Les parents d'élèves de CM2 seront intégralement remboursés. Les parents des futurs CE1 ont été informés de ce séjour (seule 1 famille a refusé). Une nouvelle date est programmée pour l'année prochaine : du lundi 19 au vendredi 23 avril 2021. Le coût de ce séjour restera de 185 euros par enfant (l'augmentation éventuelle par le centre d'hébergement

sera prise en charge par la coopérative scolaire).

Les équipes pédagogiques des deux écoles du R.P.I. préparent en concertation la rentrée de septembre. Un thème commun est envisagé. Plusieurs pistes sont étudiées pour permettre aux élèves de Vernou et de Courmemin de travailler ensemble à différents moments de l'année.

Les enseignants de Vernou et de Courmemin se sont réunis afin de mettre en place une programmation commune pour le cycle 2 (de CP à CE2). Deux objectifs à cette démarche : harmoniser les contenus et les stratégies pédagogiques entre les deux classes et permettre une continuité dans les apprentissages entre la fin de la scolarité à Courmemin et le début de celle à Vernou.

Dans cette optique, ils souhaiteraient que certaines fournitures soient communes : le cahier de langues vivantes/anglais et le classeur de « Questionner le monde ». Cela permettrait à un élève de garder ces outils du CP jusqu'au CE2. Il faudrait donc mettre en place une alternance entre les deux municipalités. Ainsi, la commande de ces fournitures serait prise en charge dans le budget de Courmemin pour 2020-2021 puis dans celui de Vernou pour 2021-2022. Une évaluation des stocks serait faite tous les deux ans par les enseignants afin d'éviter un déséquilibre entre les deux budgets.

POINT 4 : COOPERATIVE SCOLAIRE

Voici le point sur la coopérative scolaire pour l'année 2019/2020 :

Les recettes (9 355,05 euros)

- les cotisations des parents : 640 euros
- les photos de classe : 374,55 euros
- les versements des parents pour la classe de mer : 7 070,50 euros
- les dons : 1 270 euros

* APE : 1 220 euros (dont 90 euros reversés aux 3 familles qui avaient 2 enfants à partir en classe de mer)

* Divers : 50 euros

Les dépenses (3 921,28 euros)

- la cotisation et l'assurance OCCE : 112,80 euros
- les diverses activités et sorties éducatives : 3 770,42 euros

* Spectacle Planète Mômes : 300 euros

* Intervention Sologne Nature Environnement : 375,70 euros

* Acompte classe de mer : 2 893 euros

* Car pour la sortie Matra (permis vélo) : 201,72 euros

- les achats divers : 38,06 euros

Il reste à rembourser les parents d'élèves de CM2 pour le versement de la classe de mer (185 euros par enfant). En effet, les CM2 partant au collège, ils ne pourront faire cette sortie scolaire l'année prochaine.

A la rentrée 2019, il y avait 1 550,35 euros dans les caisses de la coopérative. A ce jour, il reste 6 989,12 euros.

La clôture des comptes se fait au 31 août 2020, un point définitif de la coopérative scolaire sera présenté lors du premier conseil d'école de l'année 2020/2021.

POINT 5 : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

La clôture de l'école doit prochainement être refaite : la mairie doit vérifier la hauteur qu'il convient d'installer avant d'effectuer les travaux.

Des distributeurs de papier ont été posés dans les toilettes. Il semblerait que les distributeurs de savon ne fonctionnent plus (des distributeurs provisoires ont donc été installés).

Un potager avec serre doit être aménagé durant l'été. Une question est soulevée : la cantine pourrait-elle utiliser les légumes du potager ? M. Blanc conseille de se rapprocher des conseillers pédagogiques pour avoir la réponse.

Dans le cadre du PPMS-AI (Plan particulier de Mise en Sûreté - Attentat-Intrusion), des rideaux doivent être installés dans la classe des CE. Les mesures ont été prises mais la mairie, ayant eu d'autres priorités à gérer, s'occupera prochainement de ce point.

Mme Martineau avait sollicité la mairie pour l'acquisition d'armoires fermées dans sa classe afin de limiter la poussière sur le matériel scolaire. Elles seront installées pour la rentrée.

La sonnette de l'école ne fonctionne plus ; une nouvelle sonnette doit être installée.

Compte tenu de la situation sanitaire, la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura probablement lieu en septembre.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil n'ont pas d'autres questions ou remarques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

A Vernou-en-Sologne, le 12 juin 2020

La secrétaire de séance,

Céline Martineau

La directrice,

Carine Cormery

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED